

**COMMUNES DE THUIN, HAM-SUR-HEURE-NALINNES, BEAUMONT,
FROIDCHAPELLE ET WALCOURT**

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerner la demande d'EDF Luminus S.A. dont le siège social est établi à 1000 BRUXELLES, rue du marquis n°1, en vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 9 éoliennes de puissance maximale totale de 32.4 MW , d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage et de la pose de câbles électriques sur les territoires communaux de THUIN et HAM-SUR-HEURE/NALINNES aux lieux dits « Florintchamp et vingt bonniers ».

Le projet implique une modification à la voirie communale au sens de l'article 2, 2° du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. En effet, il ressort de la jurisprudence récente du Conseil d'Etat – plus particulièrement des arrêts n° 241.639 et n°241.941 – que nonobstant le caractère provisoire des aménagements de la voirie, une autorisation préalable de l'autorité compétente semble bel et bien requise en application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. Afin de respecter les enseignements de cette nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat, une modification de voirie est sollicité pour les aménagements temporaires relatifs aux chemins d'accès aux éoliennes en projet.

Le projet implique également, pour certaines éoliennes, une dérogation au plan de secteur. En effet, l'article D.II.36 autorise l'implantation d'éoliennes en zone agricole pour autant qu'elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique aux conditions fixées par le Gouvernement et qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Dans le cadre du présent projet, le parc éolien se trouve en zone agricole mais certaines éoliennes ne sont pas situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique (moins de 1.500 m). En conséquence, le projet implique une dérogation au plan de secteur qui est sollicitée sur pied des articles D.IV.11 et D.IV.13 du CoDT.

Le dossier peut être consulté aux administrations communales à partir du 10 janvier 2019 jusqu'au 14 février 2019.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</i>	<i>Les observations écrites peuvent être adressées à</i>
13 décembre 2019	10 janvier 2019	Hôtel de Ville Service Aménagement du Territoire Grand'Rue 36, 6530 Thuin Le 14 février à 14h	Ville de Thuin Grand'Rue 36, 6530 Thuin Tél. : 071/55.94.16
13 décembre 2019	10 janvier 2019	Administration communale de Walcourt Service Environnement Le 14 février à 12h	Administration communale de Walcourt Place de l'Hôtel de Ville 5 5650 WALCOURT
13 décembre 2019	10 janvier 2019	Administration communale de Beaumont Service Environnement Le 14 février à 15h30	Administration communale de Beaumont Grand Place 11 6500 BEAUMONT
13 décembre 2019	10 janvier 2019	Administration communale d'Ham-sur-Heure-Nalinnes – Salle des blasons Chemin d'Oultre-Heure, 20 à Ham-sur-Heure Le 14 février à 15h30	Collège communal d'Ham-sur-Heure-Nalinnes Chemin d'Oultre-Heure, 20 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes
13 décembre 2019	10 janvier 2019	Administration communale de Froidchapelle Le 14 février à 16h	Collège communal de Froidchapelle Place Albert 1 ^{er} 38 6440 Froidchapelle

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

Pour Thuin : Au service Environnement, Madame Agnès Cadrobbi, Conseillère en Environnement, Administration communale de Thuin, Grand'Rue, 36, 6530 Thuin, du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, le lundi et vendredi de 9h à 12h uniquement et les samedis et 10h à 12h au service population. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de Madame Agnès CADROBBI, Conseillère en Environnement au 071/55.94.16

Pour Walcourt : Cellule Environnement, Monsieur Benoît Tournay, Eco-conseillé, tous les jours de 9h à 12h, Administration communale de Walcourt, Place de l'hôtel de ville 3-5, 5650 Walcourt. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après-midi ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Mr Benoît Tournay au 071/61.06.19.

Pour Beaumont : Au Service Urbanisme et Environnement, Madame Lonnoy Delphine (071/79-70-40), Administration communale de Beaumont, Grand Place 11, 6500 Beaumont, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et du mercredi au vendredi de 13h30 à 16h00. La personne souhaitant consulter le dossier le samedi matin doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Madame Lonnoy Delphine (071/79-70-40).

Pour Ham-sur-Heure-Nalinnes : Service urbanisme/environnement -Chemin d'Oultre-Heure, 20 à 6120 Ham-sur-Heure. Permanences les 22 janvier et 12 février jusque 19h et sur rendez-vous pris 24 h à l'avance auprès de Madame Van Rijmenant au 071/22.93.76 de 19h à 20h.

Pour Froidchapelle : au service cadre de vie – Monsieur Dominique DELFERIERE, conseiller en aménagement du territoire, place Albert Ier 38 – 6440 Froidchapelle, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, ainsi que les samedis 19/01 et 02/02/2019 de 9 h à 11 h 30. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 h ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Monsieur Dominique DELFERIERE, conseiller en aménagement du territoire au 060/45 91 42.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du **demandeur** : EDF Luminus s.a., rue du marquis, 1 à 1000 BRUXELLES, M. Maxime Kelder (0479/13.16.07)
- du **Conseiller en Environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet** : pour Walcourt, Place de l'Hôtel de Ville, 5 à 5650 WALCOURT, Service Urbanisme, Monsieur Benoît Tournay, pour Beaumont, Grand Place, 11 à 6500 Beaumont, Service Urbanisme, Madame Delphine Lonnoy, pour Thuin, Grand Rue, 36 à 6530 Thuin, Service Aménagement du Territoire, Madame Cadrobbi, pour Ham-sur-Heure-Nalinnes, Chemin d'Oultre-Heure, 20 à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Service Urbanisme/Environnement, Eco-conseillère, Madame Sandrine Lejeune (071/229359) et Conseiller en Aménagement du Territoire, Madame Astrid Van Rijmenant (071/229376), pour Froidchapelle, Place Albert 1^{er} 38, 6440 Froidchapelle, Service Environnement, Monsieur Dominique Delferière.
- de l'auteur de l'Étude d'Incidences, CSD Ingénieurs Conseils s.a, Namur Office Park, avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Lovers (Tél : 081/43 40 76)
- du service du fonctionnaire technique: Elio Calo, SPW-DPA-Direction générale Agriculture Ressources naturelles et Environnement - Rue de l'Ecluse, 22 – 6000 Charleroi – 071 654 779
- du service du fonctionnaire délégué: M. Raphaël Stokis -SPW, Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie- Rue de l'Ecluse, 22 – 6000 Charleroi – 071 654 950

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.